

**REVUE DE PRESSE
PRESS BOOK**

Revue : Capital Finance

Date de parution : 26 septembre 2011

Textile : Jean-Charles de Castelbajac se relance

Jean-Charles de Castelbajac évite le pire pour sa société de prêt-à-porter éponyme. A la suite du retrait de son actionnaire, le fonds de pension suédois Sixt National Swedish Pension Fund, et de son placement en redressement judiciaire, il tombe dans le giron du designer et distributeur de vêtements sud-coréen EXR, son partenaire commercial en Asie. Ce qui pourrait se traduire par la fin des turbulences connues par la griffe du créateur français, lancée en 1979. Car son chiffre d'affaires a fléchi à 4 M Euros en 2010, contre 6 M Euros un an plus tôt. En privilégiant l'offre d'EXR à celles de Falic Group, possesseur de Christian Lacroix, et de Dominique Bergin, président de Look Cycle, le tribunal de commerce de Paris appuie un projet qui s'appuie sur les atouts de la cible. « *La volonté d'EXR n'est pas de prendre une marque française et de la développer sur la Corée du Sud, mais de la relancer en France car sa force est de s'appuyer sur son créateur* », explique Guilhem Bremond, l'avocat qui a accompagné Jean-Charles de Castelbajac dans sa recherche d'actionnaires. A court terme, le repreneur entend investir pas moins de 3 M Euros.

Conseils acquéreur : financier : Nicky Kohn (Nicky Kohn) ; juridique : Pardo Boulanger & Associés (Olivier Pardo, Johann Bioche) - Conseil juridique cible : Bremond & Associés (Guilhem Bremond, Julie Desson)

A.B.